

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2025-04-48



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Date de convocation :
4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeanine, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE-FOUILLARD Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Éric, LELOUP Christian, LEROUX Thierry, LEROY Michel, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, QUELLIER Serge, RENOUARD Éric, RICHARD Christian, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, SIX Vincent, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie.

Nombre de délégués présents :
39

Nombre de votants :
41

Excusés avec pouvoir : M. VINET Paul (pouvoir donné à M. LEROY Michel), M. MAUSSIRE Jacques (pouvoir donné à Mme MALEWICZ-LABBÉ)

VOIX POUR :
39

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :
0

**Objet : Budget Annexe TEOM
Vote du Budget 2025**

ABSTENTIONS :
2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
 Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 du budget annexe TEOM pour l'exercice 2025
 Au vu de la présentation globale du budget,
 Monsieur LELOUP Vice-Président propose d'adopter l'ensemble du budget 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions Mme DEBACKER et M TAUPIN), **approuve** le budget annexe TEOM 2025 comme suit :

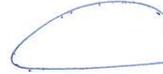
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 881 123 €	2 881 123 €
INVESTISSEMENT	1 511 745 €	1 511 745 €
TOTAL	4 392 868 €	4 392 868 €

➤ **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Le Président a tout pouvoir pour la signature des documents relatifs à ce budget.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ

